

**Procès-verbal de la séance du
Conseil Intercommunal du SDIS Nyon-Dôle
Du 25 avril 2023**

Président	M. Bosson
Secrétaire	Mme Boulenaz
Scrutateurs	M. Berger – M. Pradervand – Mme Girod est scrutatrice pour le point 6 à la place de M. Berger
CODIR	M. Barras – Mme Faraut-Linares – M. Mühlemann – M. Blumenstein Mme Morina prend place au CODIR à la fin du point 6 de l'ordre du jour
Excusés	M. Gerber – M. Jotti – M. Gafner – M. Middleton – M. Bory
Absents	M. Geissmann – M. Diakoff – M. Ménard

Ordre du jour

1. Accueil, ouverture de l'assemblée par le Président du Conseil Intercommunal
2. Contrôle des présences
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Assermentation des nouveaux membres du Conseil Intercommunal
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022
6. Election et assermentation d'un membre au CODIR issu des communes de Arzier-Le Muids et St.-Cergue (site opérationnel de St.-Cergue)
7. Election du bureau du Conseil Intercommunal pour l'année de législature 2023-2024
Président
Vice-président
2 scrutateurs
2 scrutateurs suppléants
8. Communication des membres du Comité de Direction
9. Préavis n° 09-2023 – remplacement du véhicule Z103
10. Préavis n° 10-2023 – comptes 2022
11. Communication du Commandant Pierre-Yves Corthésy
12. Divers et propositions individuelles

1) Accueil, ouverture de l'assemblée

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre l'assemblée à 20H03.

2) Contrôle des présences

Communes présentes : 18

Avec 56 voix, le quorum est atteint ; l'assemblée peut valablement délibérer.
Les 3 voix manquantes proviennent de l'absence du délégué Municipal de Prangins.

3) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté à l'unanimité.

4) Assermentation des nouveaux membres du Conseil intercommunal

Le Président procède à l'assermentation de
Mme Muriel Dauphin – M. Olivier Riesen – M. Pertusio Mario Charles – M. Bernard Henrioux.

5) Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins 4 abstentions

6) Election et assermentation d'un membre au CODIR issu des communes de Arzier-Le Muids et St.-Cergue (site opérationnel de St.-Cergue)

Conformément à l'art. 7 du règlement du Conseil Intercommunal du SDIS Nyon-Dôle qui stipule : Le conseil élit les membres du comité de direction (CODIR) selon les modalités prévues aux articles 12, 19 et 20 des statuts. Ceux-ci sont ensuite assermentés conformément à l'article 88 LC.

Le Président annonce qu'il a reçu deux candidatures issues du site opérationnel de Saint-Cergue, à savoir Mme Carole Morina de Saint-Cergue et M. Denis Berger de Arzier-Le Muids.

Il donne la parole aux deux candidats afin que ces derniers puissent se présenter au Conseil.

M. Esselborn demande la parole et recommande aux délégués de voter pour le candidat de Arzier-Le Muids étant donné que cette commune n'a jamais été représentée au CODIR.

Le Président fait lecture de l'art. 12 du règlement du conseil intercommunal du SDIS Nyon-Dôle qui stipule : le Président, le vice-président et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret. Et relève que le délégué au CODIR sort de ce contexte et peut être élu à main levée pour autant que personne ne demande le vote à bulletin secret. Si tel est le cas, il doit être soutenu par 1/5^{ème} des voix et 1/5^{ème} des communes.

Personne ne demandant le vote à bulletin secret, l'élection peut se faire à main levée.

Le Président demande à M. Berger de quitter son poste de scrutateur pour cette élection. Mme Girod prend la place de scrutatrice.

La parole n'est pas demandée et le Président procède au vote à main levée.

Résultat de la votation :

Mme Carole Morina 43 voix

M. Denis Berger 9 voix

Abstention 2 voix

PS : Les 2 voix manquantes sont celles du Président qui ne participe pas au vote à main levée

Madame Carole Morina est élue au CODIR

Selon l'article 88 LC le Président procède à l'assermentation de Mme Morina et invite cette dernière à prendre place auprès de ces nouveaux collègues du CODIR.

M. Berger reprend sa place de scrutateur pour la suite du Conseil Intercommunal.

Suite à cette élection et étant donné que la délégation de Saint-Cergue est absente pour le délégué Municipal et excusée pour le délégué du Conseil communal, le nombre de voix pour les votations des préavis passe à 53.

7) Élection du bureau du Conseil Intercommunal pour l'année de législature 2023-2024

Le Président procède à l'élection du bureau ainsi qu'à 2 membres pour la commission « révision des Statuts »

Sont élus par applaudissement :

Président Claude Bosson

Vice-Présidente Evelina Girod

Scrutateurs Sylvain Gerber – Denis Berger

Scrutateurs suppléants Geoffrey Geissmann – Yves Pradervand

Commission « révision des statuts » : Olivier Riesen et Muriel Dauphin

8) Communication des membres du Comité de Direction

La parole est donnée à Monsieur Patrick Barras Président du CODIR.

Il souhaite la bienvenue au sein du CODIR à Mme Morina et remercie M. Berger.

M. Barras informe qu'il laisse les honneurs au Commandant Pierre-Yves Corthésy de parler du rapport de gestion et le félicite pour son excellent travail.

La caserne du DAP Bonmont à Chésereux pourra être construite, il reste juste une opposition à la mise à l'enquête, opposition qui sera levée le 26 avril 2023 par l'opposant. Les sapeurs-pompiers du DAP Bonmont pourront intégrer la caserne de Chésereux dans le courant de l'année 2024.

M. Barras annonce qu'à partir du mois de juin, le système de facturation passera à 4 factures par année.

La dernière information de M. Barras concerne les nouveaux statuts, ces derniers pourront être soumis au vote du Conseil intercommunal le 26 septembre 2023. Ensuite les conseils communaux et généraux des 18 communes membre du SDIS Nyon-Dôle devront également procéder au vote de ces statuts il est relevé que les statuts ont l'obligation d'être approuvés par les 18 communes membre du SDIS-Nyon-Dôle. Si une seule commune les refuse, il faudra tout recommencer la procédure.

La parole est rendue au Président.

9) Préavis n° 09-2023 – remplacement du véhicule Z103

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission de gestion et finances, M. Esselborn, pour la lecture du rapport.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission technique, M. Dorenbos, pour la lecture du rapport.

Le Président ouvre la discussion.

M. Riesen annonce que le compte fonds de réserve achat de véhicules mentionné dans le préavis n'est pas le compte 9282.0 mais le compte 9282.01.

Il relève également que le solde du compte fonds de réserve achat de véhicules au 1^{er} janvier 2023 n'est pas de CHF 168'134.- comme stipulé dans le préavis mais de CHF 174'275.20.

Cette remarque fait également partie du rapport de la commission gestion et finance précisant qu'il s'agit de la différence entre les dates des différents documents.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote à main levée :

Vu le préavis n° 09-2023 du comité de direction du 1^{er} février 2023,

Oui le rapport de la commission de gestion et des finances, ainsi que le rapport de la commission technique chargées de l'étude de cet objet,

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil Intercommunal décide :

- **D'autoriser le remplacement du véhicule de chef d'intervention (VPI) Peugeot 406 (Zorba 103) par un SKODA Karoq sportline – 2.0 TSI 4x4 190 CH, automatique et son équipement ;**
- **D'octroyer à cet effet un montant de CHF 70'144.- en prélèvement sur le compte 9282.01, fonds de réserve achat de véhicules.**

Résultat du vote : accepté à l'unanimité

10) Préavis n° 10-2023 – comptes 2023

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission de gestion et finances, M. Esselborn, pour la lecture du rapport.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote à main levée :

Vu le préavis n° 10-2023 du comité de direction du 15 mars 2023,

Où le rapport de la commission de gestion et des finances chargée de l'étude de cet objet,

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil Intercommunal décide :

- **D'approuver les comptes 2022 de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle et d'en donner décharge au comité de direction.**

Résultat du vote : accepté à l'unanimité moins 2 abstentions

11) Communications du Commandant Pierre-Yves Corthésy

Le Commandant remercie l'assistance pour leur bonne collaboration et la confiance accordée.

Le rapport de gestion et d'activités 2022 est remis à tous les membres du Conseil Intercommunal et sera expédié par courrier postal aux administrations communes.

Dates des rapports annuels 2023

- 12 janvier 2024 à 19h00 site de Saint-Cergue
- 13 janvier 2024 à 11h00 site de Nyon
- 19 janvier 2024 site de Bonmont
- 20 janvier 2024 site de Genolier
- 25 janvier 2024 SDIS Nyon-Dôle à 19h00 à Nyon

Séances du Conseil intercommunal en 2024

- Mardi 30 avril 2024 à 20h00
- Mardi 24 septembre 2024 à 20h00

Séances de la commission gestion et finances

- Mardi 26 mars 2024 à 19h00 (comptes 2023)
- Mardi 20 août 2024 à 19h00 (budget 2025)

Séances de la commission technique (si nécessaire)

- Mardi 26 mars 2024 à 20h00
- Mardi 20 août 2024 à 20h00

La 116^{ème} édition du concours cantonal de la FVSP aura lieu le samedi 06 mai 2023 au Sentier à la Vallée de Joux.

6 équipes représenteront le SDIS Nyon-Dôle.

Le commandant donne la parole au Capitaine David Sanz, responsable prévention du SDIS Nyon-Dôle

Le Capitaine fait une présentation de la protection incendie incluant un rappel des responsabilités des communes et du Canton.

Cette présentation ainsi que tous les liens utiles sont en annexe à ce procès-verbal.

Le Commandant reprend la parole pour annoncer que l'apéritif à la fin de la séance est offert par l'Amicale des sapeurs-pompiers de Nyon et se fera au Musée.

12) Divers et propositions individuelles

Le Président propose la parole.

M. Blumenstein prend la parole au nom du site de Genolier concernant le remplacement de leur véhicule et relève la qualité du travail qui a été fait sur ce véhicule.

Le Commandant relève que le vieux véhicule terminera sa carrière en Ukraine.

M. Esselborn émet le souhait que le procès-verbal de cette séance soit remis dans les meilleurs délais.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance.

La séance est levée à 21h07


**La prochaine séance du Conseil Intercommunal
aura lieu le 26 septembre 2023 à 20H00 à la caserne de Nyon.**

Le Président


C. Bosson



La Secrétaire


G. Boulenaz

Annexes : power-point du commandant et présentation du Capitaine